

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2359

présenté par

M. Echaniz, Mme Thomin, M. Potier, Mme Jourdan, M. Baptiste, M. Garot, M. Bertrand Petit,
M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Naillet, M. Califer,
M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux,
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 4

Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« L’ensemble des contrats de plans régionaux définis au deuxième alinéa du présent article font
l’objet d’un rapport d’évaluation mis à jour tous les deux ans, présenté par le ministre chargé de
l’agriculture devant commissions compétentes en matière d’éducation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à assurer un contrôle de l’action du
Gouvernement à travers les contrats régionaux par une évaluation régulière du dispositif présenté
par le ministre chargé de l’agriculture devant les commissions compétentes du Parlement.